

Déclaration de Mariame BAMBA à L'EPU

CONAG-DCF (Coalition nationale pour le droit et la citoyenneté des femmes) a été créée en 2002, ses domaines d'intervention sont : égalité homme-femme, fille-garçon, la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes, la promotion de la citoyenneté des femmes et des filles.

Contact : conagdcf@gmail.com

Droits de l'homme REPUBLIQUE de GUINEE

Droits de l'homme REPUBLIQUE EN GUINEE

Situation En Guinée – Sujet Egalité Homme/Femme

Recommandations précédentes faites par la Slovénie (118.44)

Revoir les lois et règlements en vigueur en vue d'assurer la pleine égalité des sexes dans tous les aspects de la vie (Slovénie)

Etat de mise en œuvre:

L'adoption de la loi sur la parité le 2 Avril 2019

L'adoption du code civil révisé

La loi L028 portant statut général des fonctionnaires qui prévoit l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'emploi public

La révision de la politique nationale genre-équité en 2018

La révision de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre

Mise en place d'une politique de responsabilité sociale des entreprises qui prend en compte les préoccupations des femmes.

L'élaboration de la politique nationale de la santé communautaire

La prise en compte de la dimension genre par la décentralisation; avec le transfert des 14 compétences aux collectivités.

La formation de 65 cadres dont 50 femmes sur l'intégration du genre dans le secteur minier financé par le PAGSEM (projet d'appui de gouvernance minier)

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de relance et de résilience du système de santé 2015-2017 ayant pour priorité la santé de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile et adolescent aligné sur le PDNDS 2015-2024 en lien avec l'objectif de développement durable 3 (ODD3).

Adoption de l'acte additionnel de la CEDEAO sur l'égalité entre Homme /Femme, filles et garçons pour un développement durable en Afrique de l'ouest

Nouveaux besoins:

Réviser le code électoral en tenant compte des dispositions de la loi sur la parité relative aux postes électifs.

Recommandations:

Rendre fonctionnel les divisions genre dans les départements sectoriel avant la prochaine session de l'EPU.

Vulgarisation du nouveau code civil et la loi sur la parité.